

Haïti 1825–2025 : géopolitique de la dette

Par **Jean Marie Théodat**

Jean Marie Théodat est directeur du département de Géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il a notamment publié, avec Jean-Claude Bruffaerts, *Après Vertières. Haïti, épopée d'une nation* (Paris, Hémisphères, 2023) et avec Jean-Claude Bruffaerts, Marcel Dorigny et Gusti-Klara Gaillard, *Haïti-France, les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)* (Paris, Hémisphères, 2021).

En 1825, la France a fait signer à Haïti un accord exigeant de lourds versements financiers contre la reconnaissance de son indépendance. Aujourd'hui dans un état de déréliction généralisée, Haïti demande le remboursement de ces sommes, ouvrant un débat international important. La France, qui n'a pas formulé de réponse face à cette demande, reste pourtant un des rares États à se préoccuper du sort d'Haïti, et plus généralement de l'espace caraïbe.

politique étrangère

L'année 2025 aura été la pire de la lente et continuelle descente aux enfers que vit Haïti depuis plusieurs décennies. Cette assertion revient comme un refrain dans la chronique des malheurs que traverse ce pays de la Caraïbe. À force de la répéter, on finirait par croire que le bilan de chaque année sonne comme la prophétie de celle qui va suivre.

Depuis le terrible séisme de 2010 qui fit plus de 200 000 morts et disparus à Port-au-Prince, le pays est devenu un paradigme de déshérence de l'État. Sous les divers aspects de l'environnement, de l'économie, des institutions, des droits fondamentaux de l'individu, de la santé publique etc., la faillite est patente. Plus de la moitié de la population (12 millions d'habitants) est menacée de famine ; on compte plus de 3 000 personnes assassinées depuis le début de l'année, plusieurs milliers d'autres enlevées et libérées contre rançon ; 1,3 million de personnes ont dû fuir leurs demeures sous la menace des bandits armés qui sèment la terreur dans la capitale ; l'espérance de vie (62 ans) est la plus faible de tout l'hémisphère américain, et 85 % des Haïtiennes et Haïtiens titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à un master vivent à l'étranger. Le tableau est si sombre que le pays confine à un trou noir dans la Caraïbe.

La catastrophe de 2010 avait soulevé une onde d'empathie sans égale dans le monde. Haïti reçut alors plus de 10 milliards de dollars d'aide internationale et une commission spéciale (la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, avec à sa tête les experts les plus chevronnés, dont l'ex-président américain Bill Clinton et l'ex-Premier ministre Jean-Max Bellerive) fut créée pour remédier aux multiples carences de l'État. La mission était double : gérer l'urgence et préparer l'avenir.

Quinze années plus tard, force est de constater que la médication n'a pas eu l'effet escompté : le pays moribond survit dans une convalescence convulsive dont on ne perçoit pas la fin. Le centre-ville de Port-au-Prince est à l'abandon, vidé de ses habitants par la violence des gangs, les principaux bâtiments démolis par le séisme n'ont pas été reconstruits, les bidonvilles prolifèrent comme chancres sur les terres arables, la conurbation de Port-au-Prince à Léogâne concentre plus du quart de la population nationale avec des densités de population supérieures à 30 000 au kilomètre carré. Sans adduction d'eau, d'électricité, sans services en tous genres, ces nouveaux quartiers fonctionnent comme des dortoirs et des zones de non-droit où seule règne la logique des gangs.

À la différence de l'émotion planétaire suscitée par la catastrophe de 2010, en 2025, la lente descente aux enfers se poursuit à bas bruit. La tragédie haïtienne ne semble plus intéresser personne. Hors médias locaux et réseaux sociaux qui font leurs choux gras des assauts de brigands, des récits de femmes violées et de maisons incendiées par les bandits, nul ne prête attention à ce qui se passe en Haïti. Or les gangsters contrôlent désormais les points névralgiques du territoire et l'essentiel de la zone métropolitaine. Les principaux axes qui conduisent de la capitale vers les villes de province sont sous leur contrôle. Ils rançonnent et font payer des taxes inopinées aux quelques rares commerçants qui s'aventurent encore sur les marchés, tandis que les grandes maisons de commerce et les principales usines ne fonctionnent que sous peine de verser aux rançonneurs qui contrôlent les rues.

Cette manière de tenir sous la menace la population civile et de lui extorquer de l'argent coïncide, comme en écho (à une autre échelle, mais de façon tout aussi désastreuse pour la population), avec la commémoration de l'épisode de 1825, où le baron de Mackau exigeait 150 millions de francs-or des Haïtiens pour reconnaissance de leur indépendance.

Deux cents ans après avoir dû plier sous la menace de la canonnière française, les Haïtiens redécouvrent, au milieu de leurs tourments, un pan entier de leur histoire et le partagent avec le monde comme une cause

profonde de leur sous-développement et des avanies subies depuis des siècles. Il n'est jusqu'aux élites mafieuses haïtiennes, notoirement impliquées dans le naufrage du pays, pour chercher à se dédouaner, par cet alibi, de toute responsabilité dans le désastre national. Le souvenir douloureux de l'esclavage est insoluble dans les tourments de l'insécurité actuelle. Tous les torts semblent portés par Paris, dont les déboires en Afrique subsaharienne ravivent le souvenir de sa politique néocoloniale vis-à-vis d'Haïti, en contradiction ouverte avec les principes des droits de l'homme prônés par la diplomatie française et censés guider sa conduite.

Mais que savent les Français de la réalité haïtienne ? Au-delà des déclarations convenues sur l'importance de sa littérature et son apport crucial à la vivacité culturelle de la Caraïbe, rien ne vient témoigner d'une connaissance véritable ni d'une envie de savoir. Haïti demeure une mascotte de la rubrique des faits divers, pimentant une actualité internationale en quête de sensation. La prodigalité du pays en matière d'enlèvements crapuleux, de trafic de drogue et d'organes étant légendaire, il faudra du temps pour diluer certaines images dans les représentations vernaculaires.

Du braquage de 1825, aucune trace dans la mémoire de la France

Du braquage international de 1825 au bénéfice de l'ancienne métropole, il ne reste aucune trace dans la mémoire de la France. Les multiples conférences et débats organisés en 2025 autour de la question n'y pourront rien changer. Le silence des manuels scolaires sur le rôle de la révolution haïtienne dans l'abolition de l'esclavage est tenace. Cette libération, venue d'en bas, cadre mal avec l'image d'Épinal de la République libérant l'homme noir de ses fers en 1848. Le roman national français a oublié que la première abolition de l'esclavage date d'août 1793 et qu'elle eut lieu à Saint-Domingue, sous la menace des esclaves soulevés contre leurs maîtres. En février 1794, cette abolition fut étendue à l'ensemble des colonies françaises. Avant d'être rétabli en 1802 par Napoléon Bonaparte. C'est précisément contre ce rétablissement de l'esclavage que s'insurgèrent Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, Henri Christophe et Alexandre Pétion, devenus les pères d'une indépendance haïtienne acquise le 1^{er} janvier 1804.

Entre la dette odieuse de 1825 et le racket permanent exercé par les gangs sur la population en 2025, existe-t-il un lien organique ? La réponse est oui, si nous recherchons cette filiation logique en considérant le temps long. Apparaît alors le fil rouge de l'affaiblissement de l'État, tout au long de l'histoire nationale. Pour avoir été maintenue sous pression durant

plus d'un siècle afin de satisfaire aux exigences de la rançon de 150 millions de francs-or à verser aux anciens colons, la République d'Haïti s'est trouvée en position contrainte, dans l'incapacité de remplir ses responsabilités vis-à-vis de sa population.

Mais la réponse est non si nous cherchons la main de la France dans les turpitudes des bandits qui ensanglantent les rues de Port-au-Prince. Tout ce que le service de la dette, aujourd'hui soldée, n'enlève plus aux finances de l'État, la prévarication des élites et la corruption en tous genres le siphonnent au quotidien. Haïti ne fait plus partie de la sphère d'influence directe de la France et le bassin caraïbe est soumis à des turbulences géopolitiques dont la France, par Martinique, Guadeloupe et Guyane interposées, est également victime. Dans une perspective géopolitique commune, la dialectique des faibles qui prévalait dans les relations entre la France et Haïti en 1825 semble encore prévaloir aujourd'hui. Haïti est au bord d'un gouffre ; les départements français d'Amérique sont la porte d'entrée d'un trafic qui menace d'emporter tout état de droit, sur le même modèle que l'État haïtien – par la corruption des élites et la percolation de l'argent sale dans le tissu social. Sur les trottoirs de Port-au-Prince, de San Salvador, de Mexico ou de Pointe-à-Pitre, le mode opératoire des réseaux de la drogue jette une foule de jeunes qui ont perdu l'espoir de s'en sortir par des moyens légaux.

Un bicentenaire à la cloche de bois

Dans l'histoire des relations entre la France et Haïti, le 17 avril 2025 représente une date importante. Elle marque le bicentenaire de l'établissement de relations formelles entre les deux États. Jusqu'en 1825, aucun pays n'avait reconnu l'indépendance haïtienne et, selon les termes du traité de Vienne, la France avait le droit de reconquérir son ancienne « colonie de Saint-Domingue », termes utilisés dans l'ordonnance de Charles X.

Aussi cette reconnaissance fut-elle célébrée à Port-au-Prince au son du *Te Deum* et de divers coups de canon. Le baron de Mackau, venu apporter le document pour signature par le président Jean-Pierre Boyer, eut le sentiment de réussir là où Leclerc et Rochambeau avaient échoué : ramener d'une façon ou d'une autre la colonie rebelle dans le giron de la France, quitte à reconnaître une indépendance qu'on s'avère incapable d'empêcher. Quant au président haïtien, il eut l'impression de réaliser le rêve de Toussaint Louverture, de Jean-Jacques Dessalines et d'Henri Christophe, qui avaient combattu et battu la France sans jamais obtenir sa reconnaissance. Sceller dans un traité la liberté des anciens esclaves n'était certes pas une petite affaire, et les hommes de l'époque en avaient conscience.

Même si des voix (comme celle de Juste Chanlatte, rédacteur en chef du journal gouvernemental *Le Télégraphe*) s'élevèrent à Port-au-Prince pour trouver injustes les conditions imposées par la France, l'accord fut salué comme favorable au développement de la jeune nation et comme un pas décisif vers la réhabilitation de la « race » africaine aux yeux du reste du monde. Les Haïtiens eurent le sentiment de venger l'honneur de la mère patrie en devenant le premier État moderne issu d'une révolte d'esclaves : le rêve de Spartacus enfin réalisé.

En juillet 1825, une fois signée l'ordonnance, les élites haïtiennes et les missionnaires français célébrèrent leurs retrouvailles et la validation de Boyer au bas de l'ordonnance royale comme l'acte qui devait permettre aux deux parties de s'enrichir mutuellement. Haïti venait de tripler la superficie de son territoire en occupant la République dominicaine ; son agriculture était encore opulente et le savoir-faire de sa main-d'œuvre reconnu. La perle des Antilles s'était transformée en possible poule aux œufs d'or aux yeux des Français.

Par l'ordonnance de 1825, la France obtenait le droit de revenir sur un marché dont elle avait été chassée militairement. Elle y reprenait pied en position de force, avec tous les avantages de la domination coloniale, sans ses inconvénients : il n'était plus besoin d'y entretenir une administration aux frais de la métropole, par exemple. Le sentiment, de part et d'autre, était qu'il s'agissait d'un bon arrangement pour les deux parties.

Le non-événement de l'anniversaire de 2025

Les Haïtiens durent déchanter très vite. Des manifestations populaires s'opposèrent au transfert des caisses remplies de l'argent en espèces destiné à la France et le pays dut attendre 1952 pour solder les nombreuses dettes contractées auprès des banques françaises afin de financer les versements aux descendants de colons. Pendant ce temps, plus de 70 % du budget de l'État étaient consacrés chaque année au service de la dette.

La reconnaissance de l'indépendance par Paris ouvrit certes la porte à la reconnaissance des autres puissances européennes. La France aurait pu se vanter en 2025 d'avoir été la première nation à reconnaître l'indépendance d'Haïti. Cela n'aurait pas manqué de panache si Paris avait pu se prévaloir d'avoir donné le la aux autres nations pour la reconnaissance de l'humanité des anciens esclaves. Mais ce ne fut point le cas. Ce fut, pour ainsi dire, un non-événement, sans protocole ni apprêt. Comme si la France avait honte de cet épisode peu glorieux. La reconnaissance n'avait pas été le résultat d'un élan du cœur mais l'aboutissement d'un froid calcul, la conclusion d'un ultimatum. Autrement dit, le souvenir de

l'ordonnance de 1825 restait entaché d'un sentiment de duperie et d'injustice.

Deux cents ans plus tard, le reste du monde demande des comptes à la France – jusqu'à des intellectuels français, parmi les plus éminents, qui entonnent le refrain de la restitution de la dette odieuse... L'actualité pullule de publications qui ont fini par transformer une question d'intérêt historique connue des seuls cercles académiques en phénomène de masse débattu sur les réseaux sociaux. Une grande conférence organisée du 11 au 13 juin 2025 au Collège de France, à l'initiative de l'historien Antoine Lilti, a permis aux plus éminents spécialistes venus du monde entier de s'exprimer sur le sujet. D'aucuns s'interrogent à présent sérieusement sur la légitimité des demandes d'Haïti de remboursement de la « dette de l'indépendance ».

Anticipant sur l'importance de l'événement, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage avait organisé une série de rencontres pour informer largement sur les tenants et les aboutissants de la dette de 1825. Cela s'est traduit en France par une grande conférence au musée des Archives à Pierrefitte, où l'acte officiel fut exposé, montré au public. Par ce geste, la France prouvait qu'elle n'avait pas peur de regarder son passé, ni de battre sa coulpe pour les moments où elle s'était montrée infidèle à son credo de propager partout le flambeau des lumières. Le même jour se tenait à l'Élysée une réunion des grands pays européens et de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord pour faire le point sur la situation sur le front russo-ukrainien. La coïncidence de calendrier joua en défaveur de la cause haïtienne et la célébration du bicentenaire des relations officielles entre la France et Haïti passa sous le boisseau de l'indifférence, non-événement occulté de surcroît par les revendications haïtiennes de restitution de l'argent indu.

Ce 17 avril 2025, un communiqué du palais de l'Élysée annonçait la création d'une commission binationale pour statuer sur la question de la dette. Il s'agissait de la réponse officielle de la France à la demande solennelle du président haïtien Leslie Voltaire du 1^{er} janvier 2025, en vue du remboursement de la somme versée par Haïti à la France pour la reconnaissance de son indépendance proclamée en 1804, après la défaite française de Vertières du 18 novembre 1803.

Pour les Haïtiens, il s'agit bien de récupérer une rançon induue, un versement consenti sous la menace de l'ultimatum de juillet 1825, soit 21 ans

après la proclamation de l'indépendance. Le terme « rançon » est ici justifié par le caractère odieux des indemnités versées par les descendants d'esclaves aux héritiers de leurs anciens maîtres.

Pour les Français, il s'agit de la reconnaissance d'une « dette morale », pour reprendre les propos du président François Hollande lors de sa visite à Port-au-Prince en 2015. L'invitation à regarder vers l'avenir de la déclaration d'Emmanuel Macron vise certes à apaiser le débat mais c'est aussi la porte ouverte vers une coopération plus généreuse, plus attentive aux doléances haïtiennes. L'économiste Thomas Piketty évalue à plusieurs dizaines de milliards de dollars la somme qui serait due par la France à Haïti, tandis que le Comité national haïtien sur les restitutions et réparations de l'université d'État d'Haïti parle de 150 milliards de dollars. Nombre d'actions sont menées au niveau international par des associations d'afro-descendants en appui aux revendications haïtiennes. La question de la dette a cessé d'être confinée à un débat entre la France et Haïti, pour devenir un enjeu de confrontation entre deux mémoires : la mémoire douloureuse de l'esclavage et de la domination coloniale d'une part, l'oubli, l'enfouissement systémique d'une page peu glorieuse du roman national français d'autre part.

Deux cents ans de solitude haïtienne

Le paradoxe du versement d'une rançon par le vainqueur au vaincu peut s'interpréter comme le résultat d'une « géopolitique des faibles ». En effet, Haïti était seule face au reste du monde en 1825. C'est avec l'accord tacite des autres puissances européennes que la France lança son ultimatum au pouvoir haïtien. Haïti ne pouvait même pas compter sur les États-Unis qui pourtant, depuis la déclaration Monroe de 1823, menacent de représailles toute nation européenne intervenant militairement dans les anciennes colonies des Amériques. Quant aux républiques sœurs d'Amérique latine (Mexique, Grande Colombie et Brésil), elles n'osaient pas se fâcher avec la France en reconnaissant officiellement l'État d'Haïti. La mise au ban des nations pouvait durer longtemps. L'ordonnance de Charles X s'est donc révélée le sésame indispensable à la reconnaissance des autres pays. Les Haïtiens étaient avides de cette reconnaissance, et pour cela ils ont accepté de signer. La liberté n'avait pas de prix.

La France en 1825 était dans la position du plus fort, mais une position relative : elle pouvait menacer de détruire ses ports et ses infrastructures, mais pas reconquérir l'île. Sinon Mackau ne serait pas venu avec un ultimatum, il aurait attaqué comme l'avait fait Leclerc en 1802. Au risque de subir le même sort. L'empire, lorsqu'il est fort, ne négocie pas : il prend,

s'il est en position de le faire. C'est parce que l'issue d'un tel engagement était incertaine que tous les efforts de la France auprès des autorités haïtiennes (depuis les premières missions en 1814) ont cherché à négocier soit un protectorat, soit la reconnaissance contre indemnité pour les colons. Louis XVIII puis Charles X déléguèrent diverses missions auprès d'Henri Christophe, Alexandre Pétion puis Jean-Pierre Boyer afin d'accélérer la normalisation des relations avec Haïti, devenue une véritable poule aux œufs d'or depuis qu'en 1822 le pays avait presque triplé son territoire avec l'annexion de l'ancienne partie espagnole. L'espoir de la France était de revenir en position de force dans une île dont elle avait été chassée par les esclaves insurgés. Plus de trente ans après le soulèvement général de 1791, il n'y avait plus aucun espoir de retour à l'ordre ancien mais encore une agriculture florissante, et l'espoir de relancer la production avec des paysans libres, mais dociles.

Deux cents ans plus tard, Haïti, par la voix de son président provisoire Leslie Voltaire, demande donc la restitution de la somme versée pour dédommager les anciens maîtres. La société civile haïtienne, avec le relais des associations afro-descendantes et de la diaspora, en a fait un cheval de bataille. L'université d'État d'Haïti est à la pointe de ces revendications et a créé en 2023 le Comité national haïtien sur les restitutions et réparations. Les pays du CARICOM, la Communauté caribéenne, appuient les demandes de restitution haïtiennes et jouent un rôle crucial dans la recherche d'une solution à la crise sécuritaire que traverse le pays. Le milliardaire irlandais Denis O'Brien, qui a fait fortune dans les télécommunications et dont la firme est solidement implantée en Haïti, a décidé de mettre une partie de ses moyens au service de la cause caribéenne en faveur d'une justice réparatrice. La *Repair Campaign* milite ainsi pour la restitution de la rançon de 1825 et pour des réparations à tous les afro-descendants de la Caraïbe. Malgré la légitimité morale des réclamations des Haïtiens, le chemin pour obtenir justice sera long.

En dépit des avancées acquises depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'existe pas de justice internationale au-dessus des États. En dépit de l'aspiration philosophique à une justice universelle, il n'a jamais été question de juger des États mais seulement des individus impliqués dans des crimes jugés contraires aux valeurs fondamentales de l'humanité. Créée en 1998, la Cour pénale internationale n'a compétence à juger que des individus pour des crimes de guerre, de génocide ou de torture et reste incompétente en matière de relations internationales. Les démarches pour créer un tribunal universel patinent. Quant à l'ONU, dans ce contexte de nouvelles tensions entre les grandes puissances, elle ne peut

plus se prévaloir d'être la voix de la sagesse, ni du plus grand nombre. Les puissances qui siègent au Conseil de sécurité avec un droit de veto peuvent empêcher toute majorité de se dégager dans la conduite des affaires du monde.

La propension des plus forts à exercer sur les plus faibles une hégémonie brutale ne s'embarrasse plus de précautions d'usage. Plus besoin d'oiseuses justifications pour empiéter sur le territoire du voisin : elles sont devenues superflues dans une ère qui consacre la primauté de la force nue. Avec l'Ukraine, le Congo, Taïwan et peut-être bientôt le Canada, l'actualité ne manque pas de territoires convoités par un puissant voisin. Jusqu'à présent, la force prenait souvent la précaution de se donner les apparences de la justice et du droit. Même le baron de Mackau avait, en 1825, pris la peine de présenter son ultimatum entouré de précautions de velours, laissant accroire aux autorités haïtiennes qu'une renégociation à la baisse était toujours possible. De fait, en 1839, le montant des versements sera révisé à la baisse, de 150 à 90 millions de francs-or – ce qui n'a pas suffi à sauver Haïti de la banqueroute.

En demandant aujourd'hui à la France la restitution de la somme versée, le gouvernement haïtien marche sur les brisées du président Jean-Bertrand Aristide, qui avait pour la première fois formulé la demande de restitution en 2003. À l'époque, les relations étaient tendues entre les deux pays. Le président Aristide s'était fâché avec tous les pays dits « amis » d'Haïti (États-Unis, France et Canada). Son sort serait réglé quelques mois plus tard : il dut quitter le pouvoir le 29 février 2004, poussé par une rébellion armée qui menaçait de prendre d'assaut la capitale – la France étant soupçonnée d'avoir fomenté ce coup pour ne pas avoir à répondre aux exigences de remboursement.

Aujourd'hui, à l'occasion du bicentenaire de son imposition, la « dette/rançon de l'indépendance » n'est plus un secret de cabinet mais un sujet de discussion publique, sur les réseaux sociaux, dans les forums de débats post- ou décoloniaux. Pourtant les relations entre la France et Haïti sont au beau fixe. Le montant de l'aide publique au développement s'élevait à 43 millions d'euros en 2024, dont 10 millions consacrés à la sécurité et à l'entraînement des forces de police. Cinq Alliances françaises et un Institut français sont à pied d'œuvre, participant au renforcement des liens culturels entre les deux peuples. L'amitié entre les deux pays n'a jamais été aussi grande, tissée par des écrivains et des artistes qui ont fait de la France, de Paris en particulier, une plateforme d'où ils s'adressent au reste du monde. Si cela ne suffit pas à faire d'Haïti une priorité dans l'agenda

du gouvernement français, d'autres raisons pourraient l'obliger à changer sa vision.

Sur le plan international, de nouvelles fractures sont à l'œuvre, dans une logique de blocs qui fait voler en éclats les certitudes de l'ordre ancien. De nouveaux acteurs étatiques et non étatiques entrent en lice, pesant dans la balance des relations extérieures de façon parfois peu visible mais active. Sans parler de la Chine, qui avance ses pions pour devenir le premier partenaire commercial des pays de la région, les cartels de la drogue représentent une menace globale. Ils ont fait de la mer des Caraïbes une passoire entre les zones de production de la cocaïne, en Amérique du Sud, et les États-Unis. Ils ont infiltré l'appareil d'État et mis la main sur les rouages du pouvoir : Haïti est devenu un narco-État, où les trafiquants financent la vie politique et tirent les ficelles de l'économie formelle par le biais du blanchiment. Les gangs, autrefois mobilisés pour réprimer les manifestations populaires, sont devenus leurs propres maîtres et terrorisent la population. Le pays est dans une situation de déshérence institutionnelle qui menace son existence même. Cette situation confine à un trou noir qui ne manquera pas d'aspirer dans son giron les autres pays de la Caraïbe : la Floride est à portée de voile des *boat people* et Saint-Martin n'est qu'à 900 kilomètres d'Haïti. L'onde de choc pourrait se propager bien plus loin qu'on ne l'imagine.

Haïti, narco-État menaçant pour la Caraïbe

Dans une perspective géopolitique régionale, la France et Haïti se retrouvent également entraînés dans la Caraïbe par une économie souterraine qui sape l'état de droit, où qu'il se trouve. Frontières maritimes et frontières terrestres ne constituent pas un obstacle pour les agents de l'ombre. À travers Haïti, c'est l'ensemble formé par le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes qui est menacé. Quel autre pays que la France pour se sentir concerné par la tourmente où se trouve précipitée Haïti ? La France a reconnu le 17 avril 2025, par la voix du président de la République, une dette morale envers Haïti. Le 5 juin 2025, une résolution de l'Assemblée nationale – à l'initiative du groupe commun formé par les communistes et des élus ultramarins – a été votée par 65 députés sur 68, qui invite le gouvernement français à prendre les mesures en vue de la restitution à Haïti de l'argent indûment versé. Il y a certes loin d'une résolution à une proposition de loi, puis de celle-ci à une loi qui inscrirait la question de la restitution à l'agenda du gouvernement français, mais il s'agit de tester la fiabilité de la parole de la France lorsqu'elle parle de son engagement en faveur des droits de l'homme et de la liberté. Le moment semble venu d'un

nouveau pacte dans les relations internationales, qui tienne compte de cette formidable empathie exprimée envers Haïti.

La force des faibles

Dans le jeu des rapports de force entre pays, il arrive que le fort perde et que le faible triomphe, par une inversion prodigieuse des enjeux. L'histoire abonde en exemples de conflits où le plus fort a dû faire retraite face au plus faible en dépit de la dissymétrie des rapports et moyens militaires. Nul n'aurait parié sur la défaite de l'armée napoléonienne face aux esclaves soulevés de Saint-Domingue en 1803. Aujourd'hui, considérant le rapport de force entre la France et Haïti, il est peu probable que les Haïtiens aient les moyens de « faire payer » la France comme certains en rêvent. Si ce n'est dans un élan de générosité, la France pourrait cependant trouver son intérêt à solder le compte : la réputation de l'État se trouve entachée, comme ses efforts pour paraître vertueux au regard du reste du monde, par les accusations de néocolonialisme financier vis-à-vis d'Haïti.

Poser la question de la dette d'Haïti vis-à-vis de la France, c'est poser la question de la place de l'éthique dans les nouvelles relations mondiales, où l'initiative n'appartient plus seulement aux États ni aux forces militaires mais de plus en plus à une société civile transnationale. Celle qui découle d'une prise de conscience planétaire de la finitude du monde et de la mauvaise posture de la planète face à la question écologique. Le sort d'Haïti ne devrait pas laisser indifférentes les autres nations, encore moins la France.

Aujourd'hui, Haïti est considéré comme le pays le plus pauvre des Amériques. Il n'y a pas eu d'élections depuis 2016 et aucune autorité légitime ne peut se prévaloir de représenter une quelconque volonté populaire souverainement exprimée. La situation écologique y est alarmante. Sans les transferts de la diaspora, qui s'élèvent à 4 milliards de dollars par an, l'économie serait à l'arrêt. Le gouvernement reste dépendant de l'aide publique au développement pour boucler son budget annuel (à hauteur de 40 % en moyenne). Dans ces conditions, il n'a pas les coudées franches pour élever la voix sur la scène internationale. Tant que la situation institutionnelle continuera de se dégrader, tant que les élites corrompues resteront au timon des affaires, il sera difficile de prendre au sérieux les réclamations haïtiennes. Même la formulation de la position haïtienne à la tribune de l'ONU en avril 2025 a été l'occasion de constater le silence du reste du monde. Il est peu probable que le nouveau tournant des relations internationales infirme cet axiome.

La vraie question reste donc l'acceptation, par le peuple de France, de sa responsabilité historique dans le naufrage du peuple haïtien. Le président de la République l'a fait, dans sa déclaration du 17 avril 2025. Les députés à leur tour le 5 juin 2025. Des petits pas, mais dans la bonne direction. La seule bonne nouvelle en cette année terrible.



Mots clés

Haïti
Caraïbe
France
Mémoire de l'esclavage

politique étrangère



Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier + numérique ou e-only

TARIFS 2025

► S'abonner à la revue		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 85,00 €	■ 105,00 €
	e-only	■ 70,00 €	■ 85,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 185,00 €	■ 205,00 €
	e-only	■ 140,00 €	■ 160,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► Acheter un numéro de la revue	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €		
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €		
TOTAL DE VOTRE COMMANDE			 €
FRAIS DE PORT 3,00 € pour une commande < à 35 €			 €
(achat au n° seulement) 0,01 € pour une commande > à 35 €			 €
TOTAL DE MA COMMANDE (commande + frais de port)			 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 800 500 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : |_|_|_| Ville : Pays :
Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- ☐ Par chèque à la commande
- ☐ À réception de facture (institutions uniquement)
- ☐ Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/__

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 800 500

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à infos@dunod.com, sous réserve de justifier de votre identité à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>



ARMAND COLIN